

Honoraires Maa Immobilier

Honoraires applicables au 1er janvier 2024

HABITATION PARTICULIERS

Jusqu'à 100 000€	Forfait: 5000€	TTC
De 100 001 à 150 000€	6%	TTC
De 150 001 et au-delà	5%	TTC

TERRAINS CONSTRUCTIBLES

7% (avec un minimum de 5000€)	TTC
-------------------------------	-----

GARAGES / PARKINGS

Forfait de 2000€	TTC
------------------	-----

MURS PROFESSIONNELS

Jusqu'à 100 000€	Forfait 5000€	HT
De 100 001 à 200 000€	7%	HT
Supérieur à 200 001€	5%	HT

LOCATIONS PRO ET PARTICULIERS

Habitation et appartement	un mois de loyer preneur et 50% bailleur HT
Professionnel	Inf 850€/ 10% du loyer H.T/annuel PRENEUR/BAILLEUR
	Sup. 850 15% bailleur - 20% preneur (du loyer HT annuel)

MANDATS DE RECHERCHE

Forfait 5000€	TTC
---------------	-----

SAS MAA – Société par actions simplifiée au capital de 1000€ - Maa Immobilier, représenté par Benjamin Estable titulaire de la carte professionnelle délivrée par la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, N° CPI 4202 2018 000 037 465, ne recevant pas de fonds hormis ses honoraires légaux. R.C.S Saint-Etienne 808 557 052 – siège : 12 rue du pont noir, 42700 Firminy.